

● NOTICE D'UTILISATION

Tiges OSTEAL à cimenter

Français

Tiges OSTEAL standards, spéciales et de révision (références ci-dessous):

- Gamme standard (références 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 4330)
- Gamme spéciale (références 2209, 2210, 2211, 2200, 2212, 2812)
- Gamme de révision (références 10004, 10005, 10007, 10008, 10009)

Symboles graphiques utilisés pour l'étiquetage de ces dispositifs:

Symbole	Titre du symbole	Symbol	Titre du symbole
	Fabricant		Ne pas réutiliser
	Date limite d'utilisation		Dispositif stérilisé au stade terminal par irradiation.
	Code de lot		Indique un dispositif médical ayant été soumis à un procédé de stérilisation.
	Référence catalogue du dispositif		Attention, toutes les informations nécessaires à l'utilisation du dispositif ne se trouvent pas sur l'étiquette, il est nécessaire de consulter la notice d'instructions.

Avant d'utiliser une prothèse articulaire de hanche CERAVER, le chirurgien est tenu de prendre connaissance des recommandations suivantes:

1 - GENERALITES

1.1 Le fabricant et le fournisseur d'une prothèse de hanche CERAVER garantissent la qualité de la fabrication et des matériaux. Une prothèse qui a déjà été utilisée ne doit pas être réimplantée. Il convient de respecter les instructions d'assemblage des différents composants telles que définies dans les documentations commerciales. Il est strictement interdit d'utiliser les composants prothétiques de hanche CERAVER avec des composants d'un autre origine.

1.2 Plusieurs critères ont une importance décisive pour le succès d'une intervention utilisant une prothèse CERAVER:

- La sélection appropriée du patient pour l'intervention en question.
- La technique opératoire parfaite et l'utilisation correcte des instruments chirurgicaux spécialement conçus par CERAVER.
- L'asepsie la plus stricte.

1.3 Le chirurgien est responsable des complications pouvant résulter d'une indication erronée et d'une technique opératoire défective ou de faute d'asepsie; celles-ci ne peuvent être imputées au fabricant, ni au fournisseur des produits CERAVER.

1.4 Le chirurgien doit connaître tous les problèmes posés par la mise en place d'une prothèse articulaire. La technique opératoire d'implantation d'une prothèse de hanche CERAVER peut être enseignée dans un centre chirurgical où les chirurgiens ont acquis une parfaite maîtrise de celle-ci.

1.5 Il convient de signaler aux patients recevant une prothèse de l'articulation de la hanche que leur poids et leur niveau d'activité peut influer sur la longévité de la prothèse.

2 - DESCRIPTION DES IMPLANTS

Les tiges fémorales à cimenter CERAVER sont fabriquées selon les technologies les plus récentes. Leurs caractéristiques mécaniques et leurs caractéristiques fonctionnelles ne peuvent être garanties que si la technique opératoire et les instructions de la présente notice ont été respectées.

Ces composants fémoraux sont conçus pour une implantation avec ciment. Les tiges fémorales sont réalisées en alliage de titane TiAl6V4/ELI (norme ISO 5832-3, norme ASTM F136). La couche externe verte est en dioxyde de titane.

3 - INDICATIONS

• La mise en place d'une prothèse de hanche peut être envisagée dans le cas où toutes les autres possibilités chirurgicales ont été pesées soigneusement et considérées comme moins appropriées.

- Une prothèse articulaire, même mise en place avec succès, présente toujours des qualités inférieures à celles d'une articulation naturelle. Une prothèse articulaire remplace avantageusement une articulation pathologique par la suppression des douleurs, la récupération d'une bonne mobilité articulaire et d'une bonne mise en charge du membre opéré.
- Toute prothèse articulaire est toujours soumise à une usure qui ne peut être évitée. Une prothèse dont la mise en place était initialement stable peut subir un dessèlement dans le temps. L'usure et le dessèlement de la prothèse peuvent amener le chirurgien à réintervenir.
- L'infection d'une prothèse entraîne dans la plupart des cas l'ablation de celle-ci ou son remplacement sous certaines conditions et laisse parfois des séquelles invalidantes.

Applications prévues:

L'arthroplastie de la hanche consiste à remplacer totalement ou partiellement une articulation de hanche atteinte d'affections diverses, ne pouvant être soignées par le biais d'autres thérapies ou d'autres méthodes. Elle a pour but de redonner au patient toute ou partie de sa mobilité et de sa stabilité tout en minimisant les douleurs voire en les supprimant. Les tiges fémorales, dans leurs systèmes de prothèses de hanche, ont pour but de participer à la restauration de la mobilité articulaire en réduisant ou en supprimant les douleurs liées à la pathologie traitée. Ces performances et l'innocuité des tiges concernent aussi bien les implants de première intention que les implants destinés à la révision de prothèse de hanche.

Ces améliorations seront appréciées par le chirurgien par le biais de l'attribution d'un score fonctionnel (par exemple, le score de Postel et Merle d'Aubigné, ou le Harris Hip Score) représentant ces notions de douleurs et de mobilité, amélioré après l'intervention chirurgicale.

Le remplacement de l'articulation de la hanche peut être indiqué dans les cas suivants:

- Les coxopathies, parmi lesquelles figurent au premier rang par le nombre, les coxarthroses, primitive ou secondaire, suivie des autres atteintes articulaires, rhumatismales, vasculaires métaboliques ou tumorales;
- Les fractures de l'extrémité proximale du fémur;
- La tige OSTEAL de révision est particulièrement indiquée pour les cas de réintervention chirurgicale avec ablation de la tige implanteé en première intention et les cas de fractures de l'extrémité proximale du fémur à propagation diaphysaire.

Compte tenu des considérations mentionnées ci-dessus, une prothèse articulaire est conseillée lorsque les conditions suivantes sont réunies:

- Les formes anatomiques et la qualité des structures osseuses chez les patients doivent permettre l'ancrage d'une prothèse;
- Les patients doivent être informés par le chirurgien des risques de la mise en place d'une prothèse et donner leur accord sur l'intervention proposée.

Les circonstances suivantes demandent des précautions particulières:

• Surcharge pondérale du patient;

- Mise en charge excessive à prévoir du fait du métier ou des pratiques sportives;
- Existe-t-il des facteurs générateurs d'accidents à répétition présentant un risque accru de fractures;
- Ostéoporose et/ou ostéomalacie importantes;
- Maladies infectieuses anciennes à potentiel évolutif, avec possibilité de manifestations articulaires;
- Réduction de la capacité de soutien osseux;
- Incapacité intellectuelle des patients à comprendre et à suivre les instructions du chirurgien;
- Alcoolisme ou toxicomanie;
- Troubles du métabolisme ou traitements médicamenteux généraux, conduisant à une détérioration progressive du soutien osseux de la prothèse;
- Affections d'autres articulations (genou, cheville, ...);
- Etat immunitaire du patient globalement affaibli;
- Alimentation déséquilibrée;
- Patients porteurs d'une petite ossature.

4 - CONTRE-INDICATIONS

Les circonstances suivantes constituent en général une contre-indication absolue à la mise en place d'une prothèse articulaire:

- Allergie à l'égard d'un constituant quelconque des prothèses;
- Inflammation articulaire de l'articulation ou de la région périarticulaire en question;
- Les neuroarthropathies sévères;
- Perte de substances osseuses en amont ou en aval de l'articulation, qui rend impossible un ancrage de la tige;
- Perte musculaire, lésion neuromusculaire ou insuffisance vasculaire du membre atteint, rendant l'intervention injustifiable;
- Maladie de Charcot;
- Patients âgés de moins de 50 ans et atteints de lésions articulaires pouvant être probablement traités avec succès par un traitement conservateur;
- Grossesse.

5 - AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

5.1 Avertissements préopératoires

L'intervention doit être programmée avec soin. En fonction des résultats de l'examen radiologique et de la planification préopératoire (calques), le chirurgien fera le choix de l'implant adapté.

- Il convient d'utiliser les calques et les instruments CERAVER conçus spécialement pour préparer la mise en place des composants articulaires. La description de la technique opératoire ne peut jamais être exhaustive ni préciser tous les risques et complications dont il faut tenir compte.

• Le cône mâle de la tige fémorale doit correspondre au cône femelle de la tête fémorale. Les dimensions de cône sont indiquées sur la boîte et sur l'implant.

5.2 Avertissements préopératoires

• Les prothèses articulaires doivent être manipulées avec précaution. Des rayures ou des irrégularités dues aux chocs entraînent une usure excessive et peuvent être à l'origine de complications.

• Pour le choix de la taille de la prothèse: les calques, les instruments ancillaires et les implants d'essai CERAVER seront les seuls utilisés.

• Les surfaces articulaires prothétiques mises à nu ne devront être en contact avec aucun objet métallique, par exemple des instruments.

• Il faut noter en particulier que les têtes en céramique devront être implantées sur des cônes parfaitement propres et secs.

• Le capuchon de protection du cône devra être retiré avant l'implantation de la tête fémorale.

• En termes de mobilité articulaire, le cas le plus défavorable est l'association d'une tête fémorale en acier inoxydable ø28 col +B ou +12 et d'un noyau antiluxation serré dans un cotyle Cerafit (quelle que soit la tige fémorale). Le noyau à lèvre est positionné pour créer artificiellement une butée cotyloïdale supéro-latérale et pour limiter les risques de luxations. Dans ce cas, seule la mobilité en flexion/extension est réduite de 18% par rapport aux attentes minimales normatives en vigueur (on obtient 82,3° au lieu de 100° requis par la norme NF EN ISO 21535). De même, lors de l'association d'une tête en acier inoxydable ø32 col +B ou +12 et d'un noyau antiluxation dans les mêmes positions, seule la mobilité en flexion/extension est réduite de 2% par rapport aux attentes minimales normatives en vigueur (on obtient 98,1° au lieu de 100° requis par la norme NF EN ISO 21535). La mobilité est conforme aux attentes normatives lorsque la tête du noyau est positionnée pour créer une butée cotyloïdale. Ce choix de combinaison d'implants et son impact sont à prendre en compte pour l'implantation.

5.3 Avertissements liés à la technique d'ancrage

L'ancrage est déterminant pour garantir la fixation fiable de l'implant. Les défauts suivants peuvent être à l'origine d'un dessèlement et de complications:

- Amincissement excessif de la corticale osseuse lors de la préparation du lit osseux.
- Sélection inappropriée de la taille de la prothèse.
- Mise en œuvre de forces excessives lors de la mise en place de la fixation de la prothèse, entraînant des fractures par éclatement ou un trait de refend osseux.

La technique du cimentage doit également faire l'objet d'une préparation précise. Il faut en particulier éviter les erreurs et défauts suivants:

- Non-respect des prescriptions de préparation du ciment, en particulier posologie défécutive ou température initiale trop élevée des composants du ciment.
- Mélange de proportions inadéquates ou inclusion de bulles d'air lors du mélange du ciment ou de la préparation.
- Mise en place peu soignée du ciment avec inclusion de sang et d'air.
- Insuffisance de la pression exercée sur la prothèse ou mobilisation de la prothèse pendant la phase de polymérisation du ciment.
- Nettoyage incomplet de l'excédent de ciment au niveau des bords osseux avec risque d'éffritement ultérieur.
- Lavage et séchage incorrect de la zone, avec risques de pénétration de particules de ciment chirurgical entre les surfaces articulaires.

6 - PRÉCAUTIONS POSTOPÉATORIENNES

6.1 Tout patient porteur d'une prothèse articulaire CERAVER doit se soumettre à un contrôle postopératoire par un chirurgien orthopédiste. Ce contrôle est nécessaire afin de détecter les signes d'usure ou de dessèlement prothétique avant l'apparition de manifestations fonctionnelles. La reconnaissance précoce d'une complication permet de prendre des mesures efficaces. En particulier, une réintervention précoce présente plus de chance de succès qu'une intervention tardive, notamment lorsqu'un dessèlement a déjà entraîné d'importantes lésions d'absorption au niveau de l'os.

6.2 Le patient doit signaler à son chirurgien la moindre modification apparaissant au niveau du membre opéré.

6.3 Au cas où un contrôle annuel ne serait pas possible, il conviendrait d'envoyer au moins tous les ans au chirurgien un cliché radiologique de contrôle en vue d'une évaluation précoce radiologique permettant de dépister d'éventuelles lésions précoces.

6.4 Compatibilité IRM:

Tous les tiges sont non ferromagnétiques, présentent une géométrie non susceptible de gêner les courants induits, et sont fixées dans l'os, ce qui réduit le risque de déplacement de l'implant, a été évaluée à partir de données bibliographiques par comparaison avec les données disponibles sur des dispositifs de composition et forme similaires. Cette évaluation a conclu à une compatibilité conditionnelle pour des examens réalisés dans des IRM jusqu'à 3Tesla. Par prudence, il est cependant recommandé de ne pas effectuer d'examen IRM dans les 48h suivant l'implantation, et de prévenir la personne en charge de l'examen de la pose récente d'un implant articulaire, si tel un examen s'avère indispensable.

Il est à noter que tous les dispositifs présentant un contraste élevé avec le milieu biologique environnant peuvent générer des artefacts qu'il convient de prendre en compte pour la parfaite réalisation et l'interprétation des examens d'imagerie. A cet effet, il convient de recommander au patient d'avertir autant que possible les professionnels de santé concernés (radiologues et manipulateurs de radiologie) de la présence de la prothèse avant l'examen.

7 - COMPLICATIONS

On a partiellement observé les complications suivantes, qui exigent de ce fait une attention particulière:

Effets secondaires liés à l'implant:

- Fracture, fissures, pseudarthrose
- Fracture d'implant;
- Luxation; instabilité
- Infection de la prothèse;
- Douleurs persistantes; contractures
- Ossifications ectopiques;
- Granulome; ostéolyse; réactions à corps étranger
- Migration distale ou fracture du ciment;
- Lésion radiologique;
- Lésions vasculaires, hématomes;
- Inégalité des membres inférieurs
- Enfoncement, migration, malposition de tige
- Réaction allergique au ciment lors de l'utilisation du ciment (*Choc au ciment*) pouvant aboutir au décès.

8 - DISPOSITIFS MEDICAUX COMPATIBLES

- Ciment acrylique orthopédique à destination d'arthroplastie de hanche.
- Ancillaires dédiés et fabriqués par CERAVER:
- Têtes fémorales en aluminium (références 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005), en acier inox (2127, 2218, 2219, 2223, 2224, 2225, 2261, 2262, 2220, 2221, 2222, 2263, 2264), en fonction de la compatibilité du cône mâle de la tige fémorale et du cône femelle de la tête fémorale, les informations sont indiquées sur la boîte et sur l'implant.
- Composants acétabulaires (inserts, cotyles) et composants bipolaires (têtes bipolaires) de taille compatible, fabriqués par CERAVER, selon les recommandations décrites dans leurs notices d'utilisation respectives.

Voir les limitations décrites au §5.2 Avertissements préopératoires concernant certaines associations non recommandées ou présentant des limitations.

9 - STOCKAGE ET MANIPULATION DES PROTHÈSES

- Les prothèses articulaires seront stockées dans l'emballage d'origine.
- Les prothèses articulaires ne doivent subir aucun traitement ni aucune modification.
- Les prothèses endommagées ou ayant subi un traitement non approprié ou non autorisé par le fabricant ne doivent pas être implantées.
- En cas de dépassement de la date de péremption, ne pas utiliser le dispositif. Contacter votre représentant CERAVER et lui retourner le produit.

10 - EMBALLAGE ET STERILISATION

Les différents composants sont conditionnés unitairement en double emballages et sont livrés stériles. Tous les implants de hanche CERAVER sont stérilisés aux rayons gamma à une dose minimale de 25 kGy; les composants en UHMWPE sont conditionnés sous argon. Il convient de vérifier avant utilisation l'intégrité du protecteur de stérilité.

11 - RESTERILISATION ET REUTILISATION

La restérilisation et/ou la réutilisation des éléments constitutifs d'une prothèse de hanche CERAVER est strictement interdite sous peine d'exposer le patient concerné à une contamination pouvant entraîner une infection.

La restérilisation et/ou la réutilisation des éléments constitutifs d'une prothèse de hanche CERAVER entraînerait une diminution des performances biologiques et mécaniques des dispositifs concernés (résistances mécaniques moins bonnes, risque accru de fracture de l'implant).

• Der männliche Konus des Femurschafts muss dem weiblichen Konus des Femurkops entsprechen. Die Konusabmessungen sind auf der Schachtel und dem Implantat angegeben.

5.2 Peroperative Warnhinweise

- Die Gelenkprothesen sind mit Vorsicht zu behandeln. Durch Stoß- oder Schlagbelastung verursachte Kratzer oder Unregelmäßigkeiten führen zu übermäßiger Abrundung und können Komplikationen verursachen.
- Für die Wahl der Prothesengröße: Es dürfen ausschließlich Schablonen, zusätzliche Instrumente und Probeimplante von CERAVER verwendet werden.
- Die freilegenden Oberflächen der Gelenkprothesen dürfen nicht mit einem metallischen Gegenstand, zum Beispiel Instrumenten, in Berührung kommen.
- Es ist besonders darauf zu achten, dass die Keramikköpfe auf vollkommen sauberen und trockenen Schäften implantiert werden müssen.
- Die Schutzkappe des Konus muss vor der Implantation des Femurkopfes entfernt werden.
- Der ungünstigste Fall im Hinblick auf die Gelenkmobilität ist die Verbindung eines Femurkops aus Edelstahl mit einem Halsdurchmesser von 28 +8 oder +12 mit einem in eine Cerafit-Gelenkpfanne eingelassenem Antiluxationskern (unabhängig vom Femurschaft). Der Kern wird angebracht, um einen künstlichen supralateralen Anschlag an die Gelenkpfanne zu bilden und Luxationen zu vermeiden. In diesem Fall ist Radionavigierende Beuge-/Streckbeweglichkeit im Vergleich zu den Minimalerwartungen gemäß den geltenden Normen um 18 % reduziert (es werden 82,3° anstatt der von der Norm NF EN ISO 21535 geforderten 100° erreicht).
- Ebenso ist bei der Verbindung eines Edelstahlkops mit einem Halsdurchmesser von 32 +8 oder +12 mit einem Antiluxationskern in denselben Positionen nur die Beuge-/Streckbeweglichkeit im Vergleich zu den Minimalerwartungen gemäß den geltenden Normen um 2 % reduziert (es werden 98,1° anstatt der von der Norm NF EN ISO 21535 geforderten 100° erreicht). Die Beweglichkeit erfüllt die in den Normen dargelegten Erwartungen, wenn die Lippe des Kems so positioniert wird, dass ein posteriorer Anschlag gebildet wird. Diese gewählte Kombination von Implantaten und ihre Auswirkung sind vor der Implantation zu berücksichtigen.

5.3 Warnhinweise in Bezug auf die Verankerungstechnik

Die Verankerung ist von entscheidender Bedeutung, um den festen Sitz des Implantats sicherzustellen. Folgende Fehler können Lockerungen und Komplikationen hervorrufen:

- Übermäßige Verdünnung des kortikalen Knochens bei der Vorbereitung des Knochenbetts
 - Ungeeignete Auswahl der Prothesengröße
 - Übermäßige Beanspruchung beim Einsetzen der Prothesenbefestigung, was zu Brüstenstrukturen oder Knochenpartikeln führt.
- Die Zementiertechnik muss genau vorbereitet werden. Insbesondere sind folgende Fehler zu vermeiden:**
- Nichtbeachtung der Vorschriften zur Zementvorbereitung, insbesondere fehlerhafte Dosierung oder zu hohe Ausgangstemperatur der Zementkomponenten
 - Falsches Mischungsverhältnis oder Einschluss von Luftblasen beim Mischen von Polymer und Monomer
 - Unachtsame Einbringung des Zements mit Einschluss von Blut und Luft
 - Unzureichende Druckausübung auf die Prothese oder Mobilisation der Prothese während der Polymerisationsphase des Zements
 - Unvollständige Entfernung des Zementüberschusses an den Knochenrändern mit der Gefahr des späteren Abbröckelns
 - Fehlerhafte Reinigung und Trocknung des Operationsfelds vor dem Einsetzen der Prothese und dem Hautverschluss mit der Gefahr des Eindringens von Knochenzementpartikeln zwischen die Gelenkflächen

6 - POSTOPERATIVE VORSICHTSMASSNAHMEN

6.1 Jeder Patient, der eine Gelenkprothese von CERAVER trägt, muss postoperativ von einem orthopädischen Chirurgen untersucht werden. Dies ist wichtig, um Anzeichen von Abrundung oder Lockerung der Prothese zu erkennen, bevor es zu Funktionseinschränkungen kommt. Bei frühzeitigen Erkennungen einer Komplikation können wirksame Maßnahmen ergriffen werden. Ein frühzeitiger erneuter Eingriff bietet höhere Erfolgsaussichten als ein verspäteter Eingriff, besonders in den Fällen, in denen eine fortgeschrittenen Lockerung bereits zu wesentlichen resorptiven Knochenläsionen geführt hat.

6.2 Der Patient muss dem Operateur jede noch so kleine Veränderung an der operierten Extremität mitteilen.

6.3 Falls eine jährliche Kontrolle nicht möglich ist, sollte dem Operateur mindestens einmal pro Jahr ein Kontroll-Röntgenbild zur Beurteilung vorgelegt werden, da mittels Röntgenuntersuchungen frühzeitige Läsionen erkannt werden können.

6.4 RT-Kompatibilität:
Femurschäfte von Ostea sind nicht ferromagnetisch, haben eine Geometrie, die nicht zu induzierten Strömungen führen kann, und sind im Knochen fixiert, wodurch das Mobilisierungsrisko verringert wird. Ihre Sicherheit, insbesondere im Bezug auf Erwärmung und Implantatmigration, wurde anhand bibliografischer Daten im Vergleich mit dem Distanz bewertet, die für Produkte ähnlicher Herstellung und Preis sowie mit ähnlichen Anwendungsbereichen erfüllt wurden. Diese Bewertung ergab eine konditionale Kompatibilität für MRT Untersuchungen bis zu 3Tesla. Vorsorglich wird empfohlen, innerhalb von 48 Stunden nach der Implantation keine MRT-Untersuchung durchzuführen oder die für die Untersuchung eines Patienten der kürzlich ein Gelenkimplantat erhalten hat, verantwortliche Person zu benachrichtigen, wenn eine solche Untersuchung unumgänglich ist.

Es ist zu beachten, dass alle Produkte, die einen hohen Kontrast zur biologischen Umgebung aufweisen, Artefakte erzeugen können, die für die fehlerfreie Durchführung und Interpretation von Untersuchungen mit bildgebenden Verfahren berücksichtigt werden sollten. Zu diesem Zweck sollte der Patient angewiesen werden, die maßgeblichen medizinischen Fachkräfte (Radiologen und Radiologenpersonal) vor der Untersuchung so weit es geht auf das Vorhandensein der Prothese hinzuweisen.

7 - KOMPLIKATIONEN

Da gelegentlich folgende Komplikationen auftreten, erfordern diese besondere Beachtung:

- Nebenwirkungen im Zusammenhang mit dem Implantat:
- Frakturen, Risse, Pseudarthrose
 - Fraktur des Implantats;
 - Luxation; Instabilität
 - Infektion der Prothese;
 - Anhaltende Schmerzen; Kontraktion
 - Ektopische Ossifikation;
 - Granulome; Osteolyse; Reaktionen im Fremdkörper
 - Distale Migration oder Zementfraktur;
 - Radiologische Liserne;
 - Nervenschädigung
 - Gefäßlisionen, Hämatome;
 - Untere Extremitätengleichheit
 - Eindrücken, Migration, Stangeffektstellung
 - Seltene Reaktionen, die während der Zementanwendung auftreten („Zementembolie“), die zum Tod führen können.
- Infektionen der Prothese, die einen hohen Kontrast zur biologischen Umgebung aufweisen, Artefakte erzeugen können, die für die fehlerfreie Durchführung und Interpretation von Untersuchungen mit bildgebenden Verfahren berücksichtigt werden sollten. Zu diesem Zweck sollte der Patient angewiesen werden, die maßgeblichen medizinischen Fachkräfte (Radiologen und Radiologenpersonal) vor der Untersuchung so weit es geht auf das Vorhandensein der Prothese hinzuweisen.

8 - KOMPATIBLER MEDIZINPRODUKTE

- orthopädischer Acrylzement für die Hüftarthroplastik.
- Geeignete OP-Instrumente und -Materialien, die von CERAVER hergestellt werden.
- Folgende von CERAVER hergestellte Implantate:

 - Femurköpfe aus Aluminiomoxid (Referenzen 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005), aus Edelstahl (2217, 2218, 2219, 2223, 2224, 2225, 2261, 2262, 2220, 2221, 2222, 2263, 2264), basierend auf der Kompatibilität des männlichen Konus des Femurschafts mit dem weiblichen Konus des Femurkops, die Informationen sind auf dem Umkarton und auf dem Implantat angegeben.
 - Acetalürer-Komponenten (Einsätze und Hüftpfannen) und bipolare Komponenten (Bipolar Köpfe) in passender Größe, die von CERAVER gemäß den in den jeweiligen Gebrauchsweisungen beschriebenen Empfehlungen hergestellt wurden.

Siehe die in §5.2 Präoperative Warnungen beschriebenen Einschränkungen bezüglich einiger nicht empfohlener oder mit Einschränkungen behafteter Kombinationen.

9 - LAGERUNG UND BEHANDLUNG DER PROTHESEN

- Die Gelenkprothesen werden in der Originalverpackung gelagert.
- Die Gelenkprothesen dürfen nicht behandelt oder verändert werden.
- Beschädigte Prothesen oder solche, die einer unsachgemäßen oder vom Hersteller nicht zugelassenen Behandlung unterzogen wurden, dürfen nicht implantiert werden.
- Das Produkt darf nach Ablauf des Verfallsdatums nicht mehr verwendet werden. Kontaktieren Sie den zuständigen CERAVER-Vertreter und geben Sie das Produkt zurück.

10 - VERPACKUNG UND STERILISATION

Die einzelnen Komponenten sind stückweise doppelt verpackt und werden steril geliefert. Alle Hüftimplantate von CERAVER sind mit Gammastrahlen mit einer Dosis von mindestens 25 kGy sterilisiert; die UHMWPE-Komponenten wurden in einer Argonatmosphäre sterilisiert.

Es empfiehlt sich, vor der Benutzung die Universertheit der Sterilitätsschutzverpackung zu überprüfen.

11 - RESTERILISATION UND WIEDERVERWENDUNG

Die Resterilisation und/oder Wiederverwendung von Komponenten einer Hüftprothese von CERAVER ist/darf streng verboten, um eine Kontamination des betreffenden Patienten zu verhindern, da diese zu einer Infektion führen kann.

Die Resterilisation und/oder Wiederverwendung von Komponenten einer Hüftprothese von CERAVER würde die biologische und mechanische Leistungsfähigkeit der betreffenden Geräte beeinträchtigen (geringe mechanische Widerstandsfähigkeit, erhöhtes Risiko von Implantatfrakturen).

12 - ENTSORGUNG NACH DER VERWENDUNG

Beim Entfernen der Prothese zur Revision sind die Komponenten gemäß den Entsorgungsrichtlinien für medizinische Abfälle der Klinik zu behandeln.

13 - HINWEISE

OSTEAL-Femurschäfte wurden 1995 CE-zertifiziert.

OSTEAL-Revisionschäfte wurden 2004 CE-zertifiziert.

Die Gesetzgebung in den USA und Kanada schreibt vor, dass Prothesenkomponenten nur von Apotheker gekauft werden dürfen.

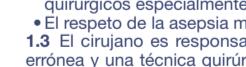
Für weitere Informationen zur Verwendung dieser Komponenten, wenden Sie sich bitte an den Hersteller, seine Tochtergesellschaften im Ausland oder seine Händler.

CERAVER - Les Laboratoires Osteal Médical
69 Rue de la Belle Etoile, 95957 Roissy CDG Cedex - Frankreich
Tel.: 33 (0)1 48 63 88 63 - Fax: 33 (0)1 48 63 88 99
www.ceraver.com - contact@ceraver.com

Datum der letzten Überarbeitung der Gebrauchsanweisung: Mai 2023

● INSTRUCCIONES DE USO

Vástagos OSTEAL para cementar



Español

Vástagos OSTEAL estándar, especiales y de revisión (referencias a continuación):

- Gama estándar (referencias 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 4330)
- Gama especial (referencias 2206, 2210, 2211, 2200, 2212, 2812)
- Gama de revisión (referencias 10004, 10005, 10007, 10008, 10009)

Símbolos gráficos utilizados para el etiquetado de este dispositivo:

Símbolo	Título del símbolo	Símbolo	Título del símbolo
	Fabricante		No reutilizar
	Fecha límite de utilización		Dispositivo sometido a esterilización terminal por irradiación.
	Código de lote		Indica que el dispositivo médico ha sido sometido a un proceso de esterilización.
	Rreferencia del catálogo del dispositivo		Atención: La información necesaria para la utilización del dispositivo no se encuentra en la etiqueta, es necesario consultar el manual de instrucciones.

Antes de utilizar una prótesis articular de cadera CERAVER, el cirujano debe tener en cuenta las siguientes recomendaciones:

1 - INFORMACIÓN GENERAL

1.1 El fabricante y el proveedor de una prótesis de cadera CERAVER garantizan la calidad de la fabricación y de los materiales. No se debe reimplantar una prótesis que ya se haya utilizado. Se deben respetar las instrucciones de ensamblaje de los diferentes componentes tal como están definidas en la documentación comercial. Está terminantemente prohibido utilizar los componentes protésicos de cadera CERAVER con componentes de otro origen.

1.2 Existen varios factores que tienen una importancia decisiva para una intervención en la que se utiliza una prótesis CERAVER tanto ésta:

• La elección adecuada del paciente para la intervención en cuestión.

• La técnica quirúrgica adecuada y la correcta utilización de los instrumentos quirúrgicos especialmente diseñados por CERAVER.

• El respeto de la asépsis más estricta.

1.3 El cirujano es responsable de las complicaciones derivadas de una indicación errónea y una técnica quirúrgica inadecuada, o de una falta de asepsia; no se podrá exigir responsabilidad alguna al fabricante ni al proveedor de los productos CERAVER por estas complicaciones.

1.4 El cirujano debe conocer todos los problemas que plantea la colocación de una prótesis articular. La técnica quirúrgica de la implantación de una prótesis de cadera CERAVER puede aprenderse en un centro quirúrgico donde los cirujanos habrán adquirido un perfecto dominio de la misma.

1.5 Se debe indicar a los pacientes que reciben una prótesis de articulación de cadera que su peso y su nivel de actividad pueden influir en la durabilidad de la prótesis.

2 - DESCRIPCIÓN DE LOS IMPLANTES

Los vástagos femorales para cementar CERAVER se fabrican según los últimos avances tecnológicos. Sus características mecánicas y funcionales solo se garantizan si se respetan la técnica quirúrgica y las instrucciones de este manual.

Estos componentes femorales están diseñados para su implantación con cemento.

Los vástagos femorales están hechos de aleación de titanio TiAl6V4/ELI (norma ISO 5832-3, norma ASTM F136). La capa exterior verde es de dióxido de titanio.

3 - INDICACIONES

• La colocación de una prótesis de cadera se puede plantear una vez que se hayan superado cuidadosamente todas las demás posibilidades quirúrgicas y se hayan considerado adecuadas.

• Una prótesis articular, incluso colocada con éxito, presenta cualidades inferiores a las de una articulación natural. Una prótesis articular reemplaza convenientemente una articulación patológica mediante la eliminación del dolor, la recuperación de una buena movilidad articular y el buen soporte de peso en el miembro operado.

• Toda prótesis articular está sujeta a un desgaste que no se puede evitar. Una prótesis cuya colocación haya sido inicialmente estable puede sufrir un aflojamiento con el paso del tiempo. El desgaste y aflojamiento de la prótesis pueden requerir que el cirujano vuelva a intervenir.

• En la mayoría de los casos, la infeción de una prótesis exige su retirada o sustitución y, en ocasiones, deja secuelas discapacitantes.

Aplicaciones previstas:

La artroplastia de cadera consiste en sustituir total o parcialmente una articulación de cadera que padezca diversas afecciones que no se puedan curar mediante otras terapias u otros métodos. Su finalidad es volver a proporcionar al paciente toda o parte de su movilidad y su estabilidad, reduciendo los dolores o, incluso, eliminándolos.

Los vástagos femorales, en sus sistemas de prótesis de cadera, están destinados a contribuir a la restauración de la movilidad articular reduciendo o eliminando el dolor asociado a la patología a tratar. Estas prestaciones y la inocuidad de los vástagos se refieren tanto a los implantes de primera línea como a los destinados a la revisión de prótesis de cadera.

Estas mejoras serán valoradas por el cirujano mediante la asignación de una puntuación funcional (por ejemplo, la puntuación de Postel y Merle d'Aubigné, o la Harris Hip Score) que retorne estas nociones de dolores y movilidad, mejorada tras la intervención quirúrgica.

La sustitución de la articulación de la cadera puede estar indicada en los siguientes casos:

- Las coxopatías, entre las que figuran en primera posición por incidencia, las coartrosis, primaria o secundaria, seguida de otras afecciones articulares, reumáticas, vasculares metabólicas o tumorales;
- Las fracturas de la extremidad proximal del fémur;
- El vástago de revisión OSTEALESTÁDELLA está especialmente indicado para casos de reintervención quirúrgica con retirada del vástago implantado en primera línea y casos de fracturas del extremo proximal del fémur con propagación diafisaria.

Teniendo en cuenta las consideraciones mencionadas anteriormente, se aconseja el implante de una prótesis articular cuando se reúnan las siguientes condiciones:

- Las formas anatómicas y la calidad de las estructuras óseas de los pacientes deben permitir el anclaje de una prótesis;
- El cirujano debe informar a los pacientes sobre los riesgos del implante de una prótesis y estos deben proporcionar su consentimiento para la intervención propuesta.

Las siguientes circunstancias requieren precauciones especiales:

- Sobrecarga ponderal del paciente;
- Carga excesiva a tener en cuenta debido a su profesión o a prácticas deportivas que realice;</li